



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2024-733

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2024

# Sommaire

## **Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre Université Paris Cité /**

75-2024-11-26-00011 - Arrêté n°2024-010 de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique - Centre-Université Paris Cité (11 pages)

Page 3

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor / Secrétariat de la Direction Générale**

75-2024-11-26-00013 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés - Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor (2 pages)

Page 15

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2024-11-25-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal CDIF 1 (2 pages)

Page 18

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre  
Université Paris Cité

75-2024-11-26-00011

Arrêté n°2024-010 de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la  
santé publique - Centre-Université Paris Cité

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

*Arrêté de délégation de signature AP-HP.Centre-Université Paris Cité n°2024-010*

Le Directeur Général du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité regroupant Broca - La Collégiale, Cochin-Port Royal, Corentin-Celton, Hôpital européen Georges-Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard-Gabriel Pallez,

*Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,  
Vu l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,*

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Jérôme ANTONINI**, adjoint au directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.
- **Alban AMSELLI**, secrétaire général du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

**Article 2**

Délégation générale de signature est donnée à :

**Aude BOILLEY-RAYROLES**, directrice de l'hôpital Cochin - Port-Royal – Tarnier du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'hôpital Cochin - Port-Royal - Tarnier, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Aude BOILLEY-RAYROLES**, directrice de l'hôpital Cochin - Port-Royal - Tarnier, délégation est donnée à :

- **Jean-François AGULHON**, directeur des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Hélène FAUSSER**, directrice des finances adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Julie GRUNDLINGER**, directrice de l'Hôtel-Dieu et du projet Nouvel-Hôtel-Dieu du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Mehedi HENRY**, directeur des ressources humaines adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directeur des ressources humaines de l'hôpital Cochin - Port-Royal - Tarnier;
- **Christophe HOUZE**, directeur des soins de l'Hôpital Cochin - Port-Royal - Tarnier.

**Article 3**

Délégation générale de signature est donnée à :

**Maya VILAYLECK**, directrice de l'hôpital Necker-Enfants malades du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'hôpital Necker-Enfants malades, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Maya VILAYLECK**, directrice de l'hôpital Necker-enfants malades, délégation est donnée à :

- **Marie AYOUB**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directrice des affaires médicales de l'hôpital Necker-Enfants malades ;
- **Pascale FINKELSTEIN**, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Sylvie JACQUIN**, directrice des soins de l'Hôpital Necker-Enfants malades ;
- **Marie-Liesse LEFRANC**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directrice des ressources humaines de l'hôpital Necker-Enfants malades.

#### **Article 4**

Délégation générale de signature est donnée à :

**Hélène CART-GRANDJEAN**, directrice de l'Hôpital européen Georges Pompidou – HEGP du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer, tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène CART-GRANDJEAN**, directrice de l'HEGP, délégation est donnée à :

- **Nicolas CABERO-FLOREAN**, directeur des soins de l'Hôpital européen Georges-Pompidou et adjoint au directeur de la coordination des activités paramédicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Sophie MARAVAL**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directrice des affaires médicales de l'HEGP ;
- **Nathalie SIEDLARZ**, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la Directrice de l'Hôpital Européen Georges Pompidou.

#### **Article 5**

Délégation générale de signature est donnée à :

**Julie GRUNDLINGER**, directrice de l'Hôtel-Dieu et du projet Nouvel-Hôtel-Dieu, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'Hôtel-Dieu, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Julie GRUNDLINGER**, directrice de l'Hôtel-Dieu et du projet Nouvel Hôtel-Dieu, délégation est donnée à :

- **Aude BOILLEY-RAYROLES**, directrice de l'hôpital Cochin - Port-Royal – Tarnier du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Hélène FAUSSER**, directrice des finances adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Anne VERGEAU**, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la Directrice de l'Hôtel-Dieu.

#### **Article 6**

Délégation générale de signature est donnée à :

**Emmanuel LAVOUÉ**, directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale du GHU AP-HP.Centre - Université Paris Cité, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard - Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Emmanuel LAVOUÉ**, directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Antoinette CESARI**, directrice des affaires générales des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale ;
- **Damien THIBAUT**, directeur délégué des hôpitaux Broca et La Collégiale ;
- **Pascale TETAUUPU**, régisseur d'avances et de recettes des hôpitaux HEGP, Corentin-Celton et Vaugirard – Gabriel-Pallez ;
- **David DAYLIES**, directeur des opérations des hôpitaux Broca, La Collégiale, Corentin-Celton et Vaugirard – Gabriel-Pallez.
- **Judy DOSSOUS**, cadre administrative du DMU Psychiatrie et Addictologie.

à l'effet de signer les décisions relatives à l'admission et au séjour des patients et notamment celles relatives :

- à l'état civil,
- aux naissances,
- à la sortie des patients,

- ainsi qu'aux soins psychiatriques sans consentement, prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Antoinette CESARI**, directrice des affaires générales des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale du GHU AP-HP.Centre - Université Paris Cité à l'effet de signer et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directrice des affaires générales dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- **Damien THIBAUT**, directeur délégué des hôpitaux Broca et La Collégiale à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directeur des hôpitaux Broca et La Collégiale dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

## **Article 7**

Délégation de signature est donnée à :

- **Samia IBEGAZENE**, directrice des ressources humaines du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Kévin TORTET**, directeur des finances du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Jean-François AGULHON**, directeur des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Youness IDRISI**, directeur des achats, services économiques et logistiques du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Patrick JAVEL**, directeur de la coordination des activités paramédicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Pascale FINKELSTEIN**, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D, E, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Sandrine BRICAUD-DEWEZ**, directrice des investissements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Sophie CARLI-BACHER**, directrice des systèmes d'information du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Delphine LUX**, directrice de la stratégie et de la recherche du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Aude CHABOISSIER-VICHERAT**, cheffe de cabinet à la Direction générale du GHU et directrice de la communication du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Gabrielle RECAMIER**, directrice du mécénat et de la politique culturelle du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

## Article 8

En cas d'empêchement de **Pascale FINKELSTEIN**, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Florence NETZER**, pharmacien hospitalier, adjointe à la directrice de la qualité, gestion des risques, du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Christophe FIGLAREK**, directeur de la qualité, gestion des risques, et relations des usagers adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Patrick LITTAUER**, attaché d'administration hospitalière, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP Centre-Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières figurant aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé
- **Christine MARCHAL**, ingénieur hospitalier, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Denis MATRAY**, ingénieur hospitalier, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Valérie LE CAMUS**, cadre supérieure de santé, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP.Centre - Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Cerise MAHUZIER**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour le site de l'HEGP, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Anaïs HOMAGE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les sites de l'HEGP, Cochin, Hôtel Dieu, Broca-La Collégiale, Corentin Celton et Vaugirard pour les matières figurant aux paragraphes E et H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- **Alma YVON**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les hôpitaux de Cochin, Hôtel Dieu et Broca, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- **Malika LE FLOCH**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les hôpitaux de Pompidou et Vaugirard, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

## Article 9

En cas d'empêchement de **Samia IBEGAENE**, directrice des ressources humaines du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Mehedi HENRY**, directeur des ressources humaines adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Marie-Liesse LEFRANC**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Raphael TERRENOIRE**, directeur des ressources humaines adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Alexia BAUR**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Dalila DJEDIDI**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Julien DURAND-RENIER**, chargé de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Christine ROUZEAU**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Jennifer DUCLOVEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sylvie NELSON**, coordinatrice sur le secteur Formation Continue du PNM pour le GHU AP-HP Centre Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Eve NETO**, adjointe au secteur formation du GHU AP-HP. Centre – Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Prisca DEBELLE**, responsable carrière-paie de Cochin-Port-Royal, Broca et Hôtel-Dieu, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Laurence LATASTE**, responsable carrière-paie de l'HEGP, Corentin-Celton et Vaugirard, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Hafida AMANI**, responsable carrière-paie de Necker, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

## **Article 10**

En cas d'empêchement de **Kévin TORTET**, directeur des finances du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Hélène FAUSSER**, directrice des finances adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Antoine LETIERS**, directeur des finances adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Guillem GONZALEZ-FONT**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Nathalie CASPERS**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Gilles DARGER**, chargé de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Clarisse SAUVAJOT**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Corinne GARRIDO**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Pascale TETAUUPU**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Gloria BARREAU**, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Khadija EL BADRI**, adjoint administratif, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Carole IOTTI**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Johann MONLOUIS**, adjoint administratif, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Misa SPASOJEVIC**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;



- **Michel René VINCIGUERRA**, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Nadia WALPOLE**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

## **Article 11**

En cas d'empêchement de **Jean-François AGULHON**, directeur des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Sophie MARAVAL**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Marie AYOUB**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Magalie LAMBERT**, attachée d'administration hospitalière principale à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Josette JUBERT**, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitalier à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Clara HAUTELIN**, attachée d'administration hospitalière, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Philippe VOISIN**, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitalier à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sandra BELLARD**, faisant fonction d'attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Romuald BOUCHER**, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

## **Article 12**

En cas d'empêchement de **Youness IDRISSE**, directeur des achats, services économiques et logistiques du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Clara JEGARD**, directrice adjointe des achats, services économiques et logistiques du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 – C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Amaury JACQUELOT**, responsable du Département Achat, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Mélanie ALTON**, coordinatrice logistique de l'hôpital Cochin – Port Royal, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Betty LE SELLIN**, coordinatrice logistique de l'Hôpital Européen Georges Pompidou, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Stéphane DE TOMASI**, coordinateur logistique des sites Corentin Celton, Vaugirard et Broca, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Stéphane LAUX**, responsable restauration Cochin, **Hôtel Dieu** et **Necker** à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité

d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Ferhat FERHANI**, responsable restauration Broca, Corentin Celton et Vaugirard, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

### **Article 13**

En cas d'empêchement de **Patrick JAVEL**, directeur de la coordination des activités paramédicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Nicolas CABERO-FLOREAN**, directeur des soins de l'Hôpital européen Georges-Pompidou et adjoint au directeur de la coordination des activités paramédicales, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Simone CASTIN**, directrice des soins de Corentin Celton, Vaugirard, Broca, l'Hôtel-Dieu, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Christophe HOUZE**, directeur des soins de l'Hôpital Cochin - Port-Royal - Tarnier, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sylvie JACQUIN**, directrice des soins de l'Hôpital Necker-Enfants malades et Broca, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Anne GUILLOU**, adjointe au coordonnateur général des soins de l'HEGP, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Claudine GUIHAIRE**, adjointe à la Directrice des soins de Corentin Celton, Vaugirard, Broca, l'Hôtel-Dieu, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Virginie JUIN-LEONARD**, adjointe à la Directrice des soins de l'Hôpital Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Francine OCCHIMINUTTI**, adjointe au Directeur des soins de l'Hôpital Cochin - Port-Royal - Tarnier, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

### **Article 14**

En cas d'empêchement de **Sandrine BRICAUD-DEWEZ**, directrice des investissements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Sébastien PONS**, directeur des équipements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Jean-Luc SAILLOUR**, directeur technique, maintenance et sécurité incendie, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Laurent MINET**, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Yan AVISSE**, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Hervé GUICHETEAU**, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Claire ARCHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Agnès WOELFFEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

### **Article 15**

En cas d'empêchement de **Sébastien PONS**, directeur des équipements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Jean-Michel BRETAGNE**, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Eric DESCHAMPS**, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Solène GAC**, ingénieure biomédicale, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sarah PINEAU**, ingénieure biomédicale référente du site HEGP, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Claire ARCHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Agnès WOELFFEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

### **Article 16**

En cas d'empêchement de **Sophie CARLI-BACHER**, directrice des systèmes d'information du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Sylvie POUGEADE**, responsable du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Florence CHAMBERY**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Jean-Marc MULET**, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer pour les affaires courantes, uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et D de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Nabil EL HAOUARI**, adjoint au responsable de la Direction du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

### **Article 17**

En cas d'empêchement de **Delphine LUX**, directrice de la stratégie et de la recherche du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Chérif BENHAMMANI**, responsable administratif et financier de la cellule recherche et innovation du GHU, à l'effet de signer tous les actes ressortissants de ses attributions en recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, G relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Pauline CAVALLINI**, chargée de mission recherche, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Aurore HATTABI**, chargée de mission recherche, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Clarisse HIERSO-DISSAUX**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Céline LE REST**, chargée de mission recherche, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux

paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Véronique RICHARD**, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la directrice, chargée du projet médical, des autorisations et des conventions, à l'effet de signer tous les actes ressortissants de ses attributions, ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, G relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

#### **Article 18**

En cas d'empêchement de **Aude CHABOISSIER**, cheffe de cabinet à la Direction générale du GHU et directrice de la communication GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Anne-Cécile BARD**, adjointe à la directrice de la communication GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Ugo CARRIER**, responsable de la communication des hôpitaux Broca, Coirentin-Celton et Vaugirard – Gabriel-Pallez, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Valérie METRAL**, responsable de la communication de l'hôpital Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Véronique LO CASTO**, responsable de la communication de l'HEGP, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Claire PATRELLE**, directrice de la communication de l'hôpital Cochin-Port-Royal, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

#### **Article 19**

Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde du GHU, dans le champ d'attribution du directeur général du groupe hospitalier du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative GHU qu'ils sont amenés à assurer des Hôpitaux Broca - La Collégiale, Cochin – Port-Royal, Coirentin-Celton, Georges-Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard-Gabriel Pallez en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative.

#### **Les administrateurs de garde du GHU sont :**

- Jérôme ANTONINI, adjoint au Directeur du GHU
- Alban AMSELLI, secrétaire général du GHU
- Aude BOILLEY RAYROLES, directrice de l'Hôpital Cochin-Port-Royal
- Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de l'HEGP
- Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité
- Didier FRANDJI, directeur du GHU
- Julie GRUNDLINGER, directrice de l'Hôtel-Dieu
- Emmanuel LAVOUÉ, directeur des Hôpitaux Coirentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale
- Maya VILAYLECK, directrice de l'Hôpital Necker-Enfants malades

#### **Article 20**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur général du groupe hospitalier du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer des Hôpitaux Cochin - Port-Royal - Tarnier, Hôtel-Dieu et Broca – La Collégiale en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

#### **Administrateurs de garde en premier : Hôpitaux COCHIN - BROCA/LA COLLEGIALE - HOTEL-DIEU :**

- Jean-François AGULHON, directeur d'hôpital
- Christelle CHOÏ, directrice d'hôpital
- Hélène FAUSSER, directrice d'hôpital
- Christophe FIGLAREK, directeur d'hôpital
- Mehedi HENRY, directeur d'hôpital
- Christophe HOUZE, directeur des soins

- Youness IDRISSE, directeur d'hôpital
- Fabrice LANGUMIER, directeur d'hôpital
- Samia IBEGAZENE, directrice d'hôpital
- Raphaël TERRENOIRE, directeur d'hôpital

#### **Administrateurs de garde en second : Hôpitaux COCHIN - HOTEL-DIEU**

- Claire ARCHIER, attachée d'administration Hospitalière
- Chérif BENHAMMANI, chargé de mission
- Jean Michel BRETAGNE, ingénieur biomédical
- Gilles DARGER, chargé de mission
- David DAYLIES, ingénieur hospitalier
- Dalila DJEDIDI, attachée d'administration Hospitalière
- Magalie LAMBERT, attachée d'administration Hospitalière
- Denis MATRAY, ingénieur hospitalier
- Sylvie POUGEADE, ingénieure Hospitalier

#### **Article 21**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur général du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital universitaire Necker-Enfant Malades en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

#### **Administrateurs de garde en premier : HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES**

- Marie AYOUB, directrice d'hôpital
- Florence BAGUET, directrice d'hôpital
- Laure BOQUET, directrice d'hôpital
- Sylvie JACQUIN, directrice des soins
- Marie-Liesse LEFRANC, directrice d'hôpital
- Delphine LUX, directrice d'hôpital
- Pascale ROCHER, directrice d'hôpital
- Kevin TORTET, directeur d'hôpital
- Vincent VAUCHEL, directeur d'hôpital
- Lara VINAUGER, directrice d'hôpital

#### **Administrateurs de garde en second : HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES**

- Alexia BAUR, adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines
- Sandra BELLARD, adjoint des cadres hospitaliers
- Sandrine BREARD, adjointe au contrôle de gestion RH
- Amaury JACQUELOT, responsable du Bureau des Achats
- Virginie JUIN-LEONARD, adjointe au Coordonnateur Général des Soins
- Patrick LITTAUER, responsable des Affaires Générales
- Christine ROUZEAU, adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines
- Clarisse SAUVAJOT, adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances

#### **Article 22**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur général du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'HEGP, Corentin-Celton et Vaugirard, en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

#### **Administrateurs de garde en premier : HEGP - CORENTIN-CELTON - VAUGIRARD-GABRIEL PALLEZ**

- Pauline BUTHIER, chargée de mission
- Nicolas CABERO-FLOREAN, directeur des soins
- Charlotte CARDIN-TAILLIA, directrice d'hôpital
- Simone CASTIN, directrice des soins
- Antoinette CESARI, directrice d'hôpital
- Hélène COULONJOU, directrice d'hôpital
- Emmanuel DE BERNIERES, directeur d'hôpital
- Patrick JAVEL, coordonnateur général des soins
- Sophie MARAVAL, directrice d'hôpital

**Administrateurs de garde en second :**

**HEGP**

- Per-Yann BALANANT, cadre supérieur de santé
- Claire BRU, directrice d'hôpital
- Nabil EL HAOUARI, ingénieur en chef
- Guillem GONZALEZ-FONT, attaché d'administration hospitalière
- Nathalie JULY, adjoint des cadres hospitaliers
- Betty LE SELLIN, ingénieur hospitalier
- Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière
- Agnès WOELFFEL, attachée d'administration hospitalière

**CORENTIN-CELTON - VAUGIRARD-GABRIEL PALLEZ**

- Coryse ARNAUD, attachée d'administration hospitalière
- Judy DOSSOUS, attachée d'administration hospitalière
- Anaïs HOMAGE, attachée d'administration hospitalière
- Emmanuel LAVOUÉ, directeur des Hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale
- Christine MAIGNAN, adjoint des cadres
- Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière
- Damien THIBAUT, directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial
- Sorya LANFRANCHI, directrice d'hôpital
- Sophie MARCHANDET, directrice d'hôpital
- Clara JEGARD, directrice d'hôpital

**Article 23**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et abroge le précédent.

Fait à Paris, le 26/11/2024  
Directeur du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité

**SIGNE**

Didier FRANDJI

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -  
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2024-11-26-00013

Arrêté de délégation de signature en matière de  
marchés - Groupe hospitalo-universitaire AP-HP  
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés

La Directrice du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor regroupant les hôpitaux Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Dupuytren, Georges-Clémenceau

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code la santé publique,

Vu le décret du 04 juillet 2022 nommant M. Nicolas REVEL Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 05 juillet 2022,

Vu l'arrêté directorial 7562022607605600014 du 05 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial 75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022 portant délégation de signature en matière de marchés publics pour les hôpitaux et les PIC,

**ARRETE**

**ARTICLE 1ER :** Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la Directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor,
- **M. Fabien GOURDON**, Directeur des Affaires Générales et Directeur en charges des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

En vue de signer, au nom de directrice du groupe hospitalo-universitaire et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3 paragraphe F de l'arrêté directorial 75-2022-07-08-0005 susvisé).

**ARTICLE 2 :** En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Sabrina LOPEZ, Adjointe à la Directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, et de M. Fabien GOURDON, Directeur des Affaires Générales et Directeur en charges des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, délégation de signature est donnée aux agents suivants :

- **M. Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique
- **M. Marc POMMIER**, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements
- **Mme Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales
- **M. Lucas BALZAMO**, Adjoint au Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements
- **M. Antoine GALIMARD**, Adjoint au Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique
- **M. Quentin POITOU**, Adjoint à la Directrice des Finances et de la Recherche



- **M. Jorge FERREIRA**, Responsable du Département des marchés publics

En vue de signer, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3 paragraphe F de l'arrêté directorial 75-2022-07-08-00005 susvisé), à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, de toute mise en demeure et résiliation.

**ARTICLE 3 :** Délégation de signature est donnée aux agents suivants :

- **M. Philippe VASSEUR**, Adjoint au Directeur des sites de l'Essonne
- **Mme Sandra FRISCH**, Adjointe au Directeur en charge des Affaires Générales et Adjointe au Directeur en charges des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité

En vue de signer les procès-verbaux afférents aux Commissions Locales d'Appréciations des Offres.

**ARTICLE 4 :** Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation au pilotage de la dépense et à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2021-07-08-00005 modifié susvisé portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Edith BENMANSOUR.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 26 novembre 2024

La Directrice du GHU AP-HP.  
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Edith BENMANSOUR

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-11-25-00006

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal  
CDIF 1

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de  
France et de Paris  
Centre des Impôts Foncier de Paris 1  
**6 rue Paganini**  
**75972 Paris Cedex 20**

### **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du centre des impôts fonciers de Paris 1, Mme Nicole DIEN-GORLIER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>.**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office :

a) Dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques de catégorie A désignés par leurs prénoms et noms ci-après :

Axel IDRAC

Arnauld CHAMPAGNE

b) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés par leurs noms et prénoms ci-après :

ASSOUVIE Véronique

DUMENIEU Julien

MARQUE Stéphanie

POULIQUEN Philippe

UGHETTO Marie-Véronique

VAYSETTE Arthur

WINEK KAROLINA

PALAZZOLO Rémy

c) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés par leurs noms et prénoms ci-après :

|                      |                |                   |                   |
|----------------------|----------------|-------------------|-------------------|
| TERGEMINA Benjamin   | POUGIS Vincent | BENZIDOUR Boualem | BRISSE Jérôme     |
| GERVAIS Sandrine     | BRIARD Xavier  | HAKOUN Philippe   | GUYOMARD Stéphane |
| BOSQUELLE Marie      | HEUX Kévin     | GENOLIN Cédric    | FARES Cécile      |
| ARROUCHE Sabrina     |                | GUY Patrice       | CHAMBON Nicolas   |
| DE LOS SANTOS Alexis |                |                   |                   |

2) Sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses aux agents des finances publiques désignés par leurs noms et prénoms ci-après :

|                 |                    |                    |                  |
|-----------------|--------------------|--------------------|------------------|
| IDRAC Axel      | VAYSSETTE Arthur   | POULIQUEN Philippe | WINEK Karolina   |
| DUMENIEU Julien | ASSOUVIE Véronique | MARQUE Stéphanie   | CHAMPAGNE Arnaud |
| PALAZZOLO Rémy  |                    |                    |                  |

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 25/11/2024

La Responsable du centre des impôts fonciers de Paris 1

Signé

Nicole DIEN-GORLIER